



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Apparition de grenades explosives artisanales conçues par impression « 3D »

Question écrite n° 12996

### Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'apparition de grenades explosives artisanales dont les corps sont fabriqués par impression additive (« 3D ») et les risques que cela pose pour les jeux Olympiques et Paralympiques 2024. En effet, une saisie opérée en septembre 2023 sur le territoire national a mis en évidence l'émergence dans le pays d'un type spécifique de grenades explosives artisanales, fabriquées illégalement, dont le corps de la grenade est issu de l'impression additive, dite « 3D ». Ces grenades s'inspirent de ce qui a déjà été vu à partir de boules de pétanque, découvertes en Corse le 20 février 2016 à Bastia, mais aussi du conflit en cours en Ukraine ou dans la bande de Gaza. Ces grenades explosives artisanales reprennent la structure générale d'une grenade classique avec un corps - en plastique - rond comme une balle de tennis d'une dizaine de centimètres de diamètre contenant la matière active, comme de la poudre noire et des éléments de fragmentation, tels que des clous, des vis, des billes de plomb et qui seront projetés lors de l'explosion de la grenade. Un orifice dans ce corps de grenade laisse place à un bouchon obturateur plastique qui assure l'étanchéité du dispositif et permet le passage d'une mèche lente dans la grenade. Si le dispositif de mise à feu avec retard apparaît comme peu sûr, la particularité de ces grenades artisanales réside dans la facilité de l'impression « 3D » du corps et du bouchon obturateur de la grenade, ce qui est inédit à ce jour sur le territoire. À l'approche des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, où les forces de l'ordre, police, gendarmerie, douane, etc., mais aussi militaires des armées, dont de très nombreux réservistes, seront engagés, l'apparition de ce type d'IED (*Improvised Explosive Device*) est fortement inquiétante. Seront-ils préparés ou sont-ils au courant de ce type d'armes ? Les autres services de sécurité, à l'entrée d'enceintes sportives par exemple, qui sont moins bien formés et en moins grand nombre, seront-ils formés à ce genre de cas, alors que ces grenades sont très facilement dissimulables dans des sacs qui ne sont jamais fouillés ? Qu'est-il prévu pour les détecter ? Est-ce à la hauteur du danger ? Les démineurs seront-ils suffisamment nombreux ? Les jeux de 2024 comprendront un nombre élevé de touristes étrangers, mais aussi français. Ces engins pourraient donc y faire des ravages parmi les civils et les forces de sécurité. Par ailleurs, à l'approche de Noël, ces engins sont aussi inquiétants, le corps de ces grenades pouvant être peint afin de ressembler à d'inoffensives boules de sapin de Noël ou être enveloppées de ruban adhésif rouge qui les fait plus ressembler à une pomme d'amour qu'à une grenade explosive artisanale. Mme la députée demande donc à M. le ministre si une politique d'informations et d'entraînements, à l'égard des forces de sécurité déployées, est bien menée à ce sujet. En outre, si la fabrication, l'acquisition et la détention de ces matériels de guerre est interdite, elle lui demande ce qui est fait préventivement pour empêcher que ces grenades soient fabriquées ou achetées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Gisèle Lelouis](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12996

**Rubrique :** Armes

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 novembre 2023](#), page 10395

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)